

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2020

---

MISE SUR LE MARCHÉ DE CERTAINS PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES - (N° 3358)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 142

présenté par  
M. Cinieri, M. Cordier et M. Le Fur  
à l'amendement n° 78 de M. Chassaigne

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et apicoles ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à s'assurer que parmi les agriculteurs, des apiculteurs siègeront au sein du conseil de surveillance.